

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.04.2015**Permanganate de potassium, 0,2 N****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****Nom du produit:** Permanganate de potassium, 0,2 N**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** PP1389SS**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange:****Irritant**

Irritation de la peau, catégorie 2
Irritation des yeux, catégorie 2A

**Oxydant**

Liquides oxydants, catégorie 2

Dangers chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3

Irritation de la peau 2.

Irritation des yeux 2A.

Toxicité aquatique aiguë 3.

Toxicité chronique aquatique 3.

Oxid. Liquide 2.

Mot signal: Danger**Mentions additionnelles de danger:**

Peut aggraver un incendie; oxydant.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.

Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Bien se laver la peau après utilisation.

Éviter de libérer dans l'environnement.

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.04.2015**Permanganate de potassium, 0,2 N**

En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 7722-64-7	Permanganate de potassium	<0.65 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>99.35 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins**Description des mesures de premier secours****Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

Après contact avec la peau :

Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Consulter immédiatement un médecin. Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Garder les paupières ouvertes pendant le rinçage.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Des difficultés respiratoires. Mal de tête. Nausée. Vertige. Effets sur le système nerveux central.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.04.2015**Permanganate de potassium, 0,2 N**

résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés:

Aucun identifié.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Le contact avec d'autres substances est susceptible de provoquer un incendie. Certains oxydants peuvent réagir de façon explosive avec les hydrocarbures. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)**SECTION 7: Manutention et entreposage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Discard contaminated materials. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes d' manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Voir Section 13.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Conserver le conteneur bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.04.2015**Permanganate de potassium, 0,2 N**

Paramètres de contrôle:	7722-64-7, Permanganate de potassium, C 5,000000 mg/m ³ É.-U. OSHA. 7722-64-7, Permanganate de potassium, PPT 0,200000 mg/m ³ É.-U. ACGIH. 7722-64-7, Permanganate de potassium, PPT 1,000000 mg/m ³ É.-U. NIOSH.
Contrôles techniques appropriés:	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.
Protection respiratoire:	Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire. Une ventilation normale est suffisante.
Protection de la peau:	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.
Protection oculaire:	Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
Mesures générales d'hygiène:	Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide violet foncé	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Soluble dans l'eau :
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 1012 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Environ -2 °C	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.04.2015

Permanganate de potassium, 0,2 N	
Densité à 20°C:	Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité**Réactivité:**

Liquide comburant.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. L'humidité, la chaleur excessive et la formation de poussière. Les oxalates corrodent lentement l'acier.

Matériaux incompatibles:

Agents réducteurs, acide sulfurique, inflammables matières organiques réactifs.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de potassium, manganèse, ou oxydes de manganèse.

SECTION 11: Informations toxicologiques**Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.**Corrosion/irritation de la peau:**

Peau - Résultat avec le lapin : Corrosif. - 4 heures 7722-64-7.

Dommmages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques**Écotoxicité**

7722-64-7, CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc - en - ciel) - 0,3 - 96,0 h.

7722-64-7, CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,084 mg/l - 48 heures.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.**Potentiel bioaccumulatif:**

7722-64-7 : Bioaccumulation lamellibranchia (moules). 7722-64-7: Facteur de bioconcentration (FBC): < 10.000

Remarques : Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.04.2015**Permanganate de potassium, 0,2 N****Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Contactez une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses conteneurs ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Diluer avec de l'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport**US DOT (Département des transports américain)****N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** Non réglementé.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

Non-vrac:**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** Non réglementé.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires**États-Unis (É.-U.)****Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7722-64-7 Permanganate de potassium.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7722-64-7 Permanganate de potassium 100 lb.

Proposition 65 (Californie):**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.04.2015**Permanganate de potassium, 0,2 N**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-0**HMIS:** 2-0-0**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)**Abréviations et acronymes:** Aucun(e)